

un caveau dont on a retrouvé les vestiges à l'entrée de la rue qui porte son nom. Grande a été la joie avec laquelle la population québécoise a accueilli cette découverte; chacun voulait y avoir contribué, et tous semblaient comprendre qu'en retrouvant la dernière empreinte laissée par le père de la Nouvelle-France dans le berceau de la colonie, ils avaient retrouvé leur ancêtre le plus glorieux.

Les bons mouvements, les pensées généreuses s'enchaînent quelquefois avec un merveilleux à-propos. Au moment où nous retrouvions le tombeau de Champlain, on s'occupait en France de retrouver le lieu de sa naissance et d'y ériger un monument en son honneur. Nous reproduisons, pour la bien conserver, la lettre suivante que M. Omer Charlet, membre du Conseil Général de la Charente-Inférieure, vient d'adresser à ce sujet aux journaux de La Rochelle :

“ Nos compatriotes du département aussi bien que les colons du Canada français, apprendront avec un vif intérêt la communication que je viens de recevoir de M. le ministre de la marine.

“ Son Excellence, qui sait mieux que personne combien notre pays a droit d'être fier de Samuel Champlain, va faire rechercher la maison de Brouage où il naquit, et ce n'est qu'au cas où cette maison ne serait pas retrouvée qu'on mettrait, au point le plus en vue des voyageurs, une inscription commémorative de la naissance et des services de l'illustre fondateur de Québec.

“ Comme toutes les maisons de Brouage que nous connaissons ont été construites en raison du plan singulier donné en 1550 par le seigneur de Pons, plan que n'a point sensiblement changé le cardinal de Richelieu, il est très-possible que la maison de Champlain, né en 1567, existe encore, ou que, tout au moins, on en retrouve les ruines.

“ Il y aurait un point important à établir : c'est la date de la naissance de Champlain.

“ Les archives de la préfecture de La Rochelle sont muettes à ce sujet. Mais tous les registres de Brouage ayant été transportés à Marenes, il est très-présumable qu'on pourrait, en s'adressant à l'obligeance des magistrats du parquet, trouver dans ces registres cette date qui, si je ne me trompe, nous mettrait, en 1867, en face du trois centième anniversaire de la naissance de Champlain.

“ Placer une inscription, poser la première pierre d'un monument ne sont choses ni longues ni difficiles. Nous pourrions donc, avec un juste orgueil, dire aux Canadiens-français qui viendront nous visiter au printemps : “ Vous avez le tombeau de Champlain, nous avons son berceau.”

“ Cet hommage rendu à Champlain serait un trait d'union ineffaçable entre les enfants d'une même patrie séparés par les traités.”

Faisons des vœux pour que la législature de notre pays suive le bel exemple que le gouvernement français s'appête à nous donner.

Le tombeau de Champlain n'appartient pas seulement à la ville de Québec, il appartient aussi au vaste pays qui fut autrefois la Nouvelle-France, et c'est à lui d'y placer un monument qui puisse se voir de loin, et qui soit digne du grand homme et de la grande idée dont il a été l'habile et vaillant instrument.

* *
* *

Dans ces temps où les affaires et les soins de la fortune individuelle absorbent si complètement les aspirations de chacun, il fait bon de rencontrer